

- Validation du schéma d'aménagement (urbanisme et maîtrise d'œuvre) au deuxième semestre 2008, en particulier sur la question des pistes cyclables
- Modification des documents d'urbanisme (PLU, dossiers de ZAC, périmètre DUP) lancée au premier semestre 2009

- tant que la ville de Rouen ne s'est pas prononcé sur le programme d'espaces publics (pistes cyclables) les études de Moe sont en attente
- tant que les documents d'urbanisme ne sont pas modifiés: mise en attente de la commercialisation des lots non conformes au PLU.

[illegible]